

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 14 JUIN 2013

**AVIS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

**SUR LE BILAN D'ACTIVITÉS ET LE COMPTE ADMINISTRATIF
DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2012**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

La Commission prend acte du Bilan d'activités et du Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 en ce qui concerne les secteurs des Affaires générales et financières, des Affaires européennes ainsi que des Relations internationales et Coopération régionale.

Au préalable, la Commission reformule le souhait que l'examen des principaux documents budgétaires se fasse en présence de l'élu(e) en charge du secteur concerné. Concernant la P.P.I.¹, elle réitère sa demande que ce document puisse lui être présenté et soit l'occasion d'échanges avec des élus du Conseil régional. **Il apparaît indispensable, pour la compréhension des documents budgétaires, que le lien existant entre les objectifs stratégiques et politiques et les actions menées, soit clairement identifié.**

Dans le Bilan d'activités 2012, la Commission regrette l'absence de présentation générale introductive. Cela permettrait, de manière synthétique, d'avoir une vue d'ensemble des interventions marquantes de la Collectivité pour l'exercice 2012.

Pour une meilleure lisibilité, la mise en place d'éléments de comparaison rétrospectifs et prospectifs par secteur ou d'indicateurs de suivi (agenda) des principaux projets de la Région contribuerait à mieux appréhender les documents budgétaires.

I. SECTEUR « AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES »

La Commission note le haut degré d'incertitude qui règne sur les budgets futurs, compte tenu du contexte économique et social difficile. **Elle appelle la Collectivité à une plus grande vigilance au regard de ce contexte.** Elle estime que les hypothèses retenues pour atteindre la trajectoire d'équilibre doivent être obligatoirement actualisées d'une part, en fonction de l'évolution des variables dont elles dépendent, et d'autre part, en tenant compte de l'actualité (acte III de la décentralisation, ...).

La Commission souligne que la Région Réunion semble être en cohérence avec la stratégie financière visée. Elle invite la Collectivité à poursuivre son désendettement, pour que les économies réalisées puissent servir à financer les investissements déjà programmés et/ou à programmer.

La Commission constate qu'en matière de gestion, un certain nombre d'efforts est demandé aux partenaires de la Région. Au vu du contexte difficile, elle partage l'avis de leur nécessité. Cependant, elle tient à insister sur le fait que **cette rigueur doit s'appliquer à tous, y compris à la Collectivité régionale.**

En effet, elle constate que **les dépenses de fonctionnement augmentent considérablement (+ 25, 2 % par rapport à 2011).** Or, la faible progression des recettes réelles de fonctionnement et l'accroissement des dépenses de fonctionnement induisent une baisse de l'épargne brute (137,1 M€ en 2012 contre 146,6 M€ en 2011, soit une baisse de 6,4 % par rapport à 2011), pourtant destinée à participer au financement des dépenses d'investissement.

¹ Programmation Pluriannuelle d'investissement.

La Commission note cependant que **l'épargne brute reste à un niveau élevé** (27 % en 2012). Elle souhaite en conséquence que l'évolution de ce ratio fasse l'objet d'une surveillance particulière, surtout dans un contexte où la Région Réunion prépare de grands projets d'investissement. En effet, cet indicateur est d'importance puisqu'il permet à la fois de mesurer tant la capacité d'autofinancement des investissements que celle de remboursement des emprunts futurs.

II. SECTEUR « AFFAIRES EUROPÉENNES »

La Commission félicite la Région Réunion pour sa bonne gestion des P.O.E. pour l'exercice 2012. Elle note que **les principaux programmes** ont franchi les seuils de certification fixés et qu'aucun dégageant d'office n'a été constaté.

Concernant le P.O.E. FEP, elle note que les rythmes de programmation et de certification de dépenses se sont accrus depuis 2009. Cependant, le volet régional a connu une perte de 0,660 M€ pour l'exercice 2012. La Commission invite le Conseil régional, et les autres partenaires, à poursuivre leurs efforts pour mobiliser tous les crédits européens alloués à ce secteur.

En ce qui concerne la préparation des programmes européens 2014-2020, la Commission souligne que les mesures mises en place par la Collectivité prennent en considération les contraintes qui y sont liées et la défense des intérêts de la Réunion. Au-delà de l'avis de la Collectivité² concernant la proposition qui a été faite par la Commission européenne, la Commission « Affaires générales, financières et des Relations internationales » réaffirme sa demande d'une meilleure prise en compte des spécificités de la Réunion. Pour ce faire, le renforcement du contenu juridique de l'article 349 du TFUE apparaît indispensable³. La Commission souhaite que cet article soit mieux pris en considération et qu'il serve de document de référence pour la création d'outils spécifiques pour les RUP.

La Commission salue l'initiative de la présidence de la Conférence des RUP de mettre en place un pacte territorial entre eux et la Commission européenne. Elle est d'avis que ce travail en commun permettra de définir des objectifs partagés et de créer un effet de synergie en ce qui concerne la défense de leurs intérêts.

III. SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION RÉGIONALE »

La Commission constate que les actions menées en matière de coopération en 2012 s'inscrivent dans la continuité de celles menées en 2010 et 2011.

² « Le recours aux instruments de droit commun se heurte encore à leur inadaptation partielle, voire dans certains cas totale, à la situation des RUP » - Bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2012 (secteur « Affaires européennes » page 25.

³ Cf. rapport de M. Serge LETCHIMY, Député et Président du Conseil régional de la Martinique intitulé « L'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) : contribution à l'application du cadre dérogatoire au service d'un projet global de développement des régions ultrapériphériques – 24 mai 2013.

Cf. note du CESER sur l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) – 11 février 2013.

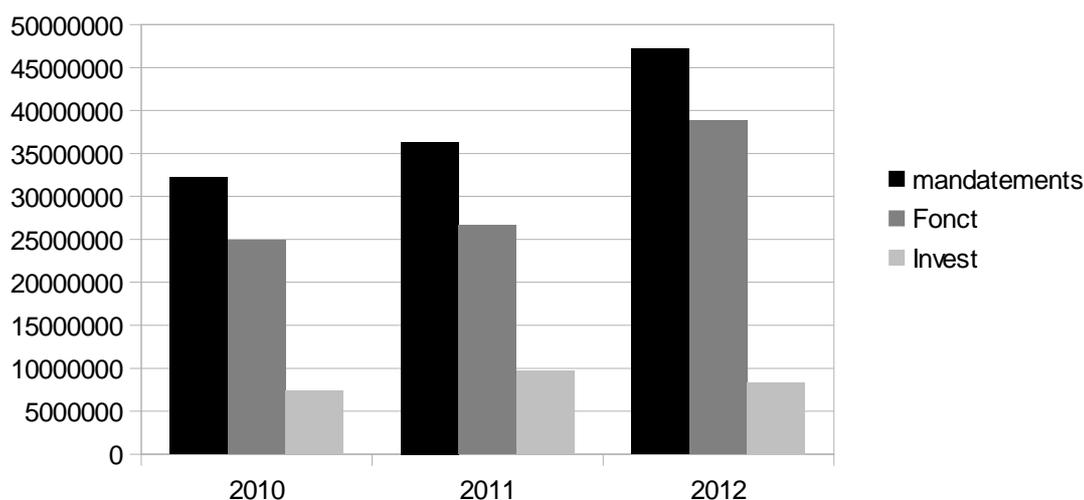
La Commission relève que « *ces actions ont fortement mobilisé les crédits communautaires dans le cadre du programme de coopération territoriale (POCT)* ». Aussi, afin d'apprécier l'impact global de la coopération, elle demande à nouveau à ce que les documents budgétaires à venir comprennent un tableau synthétique retraçant les actions menées, les retombées pour la Réunion et les montants engagés (au titre du POCT, du budget Région, des crédits de la direction de la coopération régionale et des crédits des autres directions de la collectivité). Pour ce faire, la Commission estime qu'il est indispensable de procéder à un décloisonnement des services et une mutualisation des moyens.

« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

I. SECTEUR « ÉCONOMIE GÉNÉRALE »

La Commission relève que le taux de réalisation des engagements comptables pour 2012 s'élève à 70 % (47 170 331 €) dont 39 % pour la section d'investissement (8 349 489€) et 84 % pour la section de fonctionnement (38 820 843 €).

Evolution des mandatements de 2010 à 2012



	2010	2011	2012
Mandatements	32 242 591	36 333 118	47 170 331
Fonctionnement	24 895 533	26 637 975	38 820 843
Investissement	7 347 058	9 695 143	8 349 489

Suite à l'évolution du dispositif de soutien aux entreprises engagée depuis 2010, par la collectivité régionale, un premier constat révèle qu'en 2012 la situation économique est restée morose. La Commission insiste donc sur la nécessité, comme le reconnaît le Conseil régional, de poursuivre les échanges avec les autres institutions pour garantir une complémentarité de l'action publique dans son ensemble. Pour elle, **l'information et l'accompagnement** des porteurs de projets font parties d'une démarche qui reste encore à conforter. La Commission est d'avis que l'efficacité de l'action publique passe par une définition claire des objectifs, l'élaboration d'une stratégie commune et partagée, entre toutes les institutions pour les atteindre, et l'élaboration d'indicateurs régulièrement renseignés pour une évaluation efficace des interventions publiques.

Par ailleurs, la Commission estime que la présentation du Bilan d'activités ne doit pas se résumer à une lecture comptable et administrative des actions de la Collectivité. Elle regrette que ce moment d'échange n'ait pu se faire en la présence d'un représentant du Conseil régional. La présentation des documents aurait pu, de ce fait, permettre un échange constructif avec les membres de la Commission.

1. Une nouvelle dynamique économique

La Commission note la mise en place de divers dispositifs concourant à soutenir et accompagner les entreprises tout au long de leur vie. Elle insiste sur la nécessité de rester vigilant quant à la cohérence entre la stratégie économique régionale et les outils de sa mise en œuvre.

En matière de conquête de nouveaux marchés, la Commission regrette que l'idée de la création d'une « Maison de l'exportation » n'ait pas fait plus de chemin. Cela aurait permis à l'ensemble des entreprises réunionnaises de disposer en un même lieu, d'éléments d'information et d'accompagnement nécessaires au développement de leur activité à l'exportation. Par ailleurs, pour elle, une telle mission de conquête, qui engage en partie l'avenir économique de la Réunion, nécessite une structure relais d'intérêt général au-delà du financement d'organisations agissant dans le secteur de l'internationalisation.

Concernant le soutien aux filières prioritaires, la Commission souscrit à la démarche engagée et constate les premiers résultats dans les filières agro-alimentaire, numérique, et pêche et aquaculture. Ce soutien doit permettre, à moyen et long termes, de développer des secteurs d'activité pouvant devenir de véritables relais de croissance pour la Réunion.

Elle rappelle que le foncier économique, qui fait l'objet d'intervention du Conseil régional, constitue tant l'armature que la vitrine de l'excellence économique de la Réunion. La Commission rappelle donc la nécessaire mise à disposition de foncier aménagé adapté aux besoins de ces filières. Elle estime que l'élaboration d'un SRZAE (Schéma Régional des Zones d'Activité Économique), dans un contexte de pénurie et de raréfaction du foncier utile serait, dès lors, de nature à faire vivre le principe de gouvernance territoriale et donc de rationalisation, d'optimisation et de financement du foncier économique de la Réunion.

Enfin, la Commission rappelle que toute réforme concernant les structures d'accompagnement des entreprises doit se faire en veillant à ce que l'accompagnement des projets perdurent voire se renforcent. Cette mission est essentielle dans le contexte actuel.

2. Une nouvelle dynamique pour le tourisme

La Commission souscrit aux interventions réalisées au cours de l'exercice 2012 en matière de valorisation de la destination « Réunion ». Elle reconnaît la complexité de la mise en œuvre d'un tel produit et interpelle le Conseil régional sur l'effort à mener encore sur la formation des Hommes (maîtrise de la langue, sens de l'accueil, ...) ainsi que la valorisation des métiers et des services liés au tourisme.

Elle attire l'attention de la Collectivité sur la nécessité de développer, dans un contexte contraint, une démarche d'observation et d'analyse des performances atteintes et de mettre en œuvre certaines pratiques utilisées sur d'autres territoires continentaux ou insulaires (benchmarking) qui pourraient, en les adaptant si nécessaire, faire leur preuve à la Réunion.

La Commission estime que la stratégie de soutien à l'économie du tourisme devrait être actualisée afin de prendre en compte le contexte de crise des pays dont sont originaires une partie des touristes (de la zone euro) venant à la Réunion.

3. La Réunion terre d'innovation

La Commission note que l'année 2012 a vu la finalisation de la politique de soutien à l'innovation à travers la déclinaison opérationnelle des aides à l'innovation. Elle rappelle l'importance des études de faisabilité ainsi que les projets de R&D innovants des entreprises et des clusters afin de promouvoir rapidement les couples produits/marchés, créateurs de valeur ajoutée pour l'économie de la Réunion.

II. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »

La Commission note l'effet de levier (facteur 3,4) de l'intervention régionale (8 173 614 € d'engagement en 2012) qui a permis de réaliser des actions d'innovation avec un financement de 14 761 374 € de l'Europe.

Elle relève la poursuite du développement du secteur Recherche et innovation afin de construire l'excellence de la Réunion. Elle estime qu'il est important de le revendiquer et de le faire savoir largement afin que notre île devienne une véritable référence régionale (voire mondiale).

III. SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

La Commission regrette que les actions de la collectivité dans ce secteur ne lui aient pas été présentées alors que les TIC constituent un axe stratégique de développement et d'excellence pour la Réunion.

Elle note, malgré tout, les interventions engagées en matière de tourisme numérique et invite le Conseil régional à poursuivre son effort. Elle estime que l'ensemble des acteurs du tourisme doit se saisir de cette opportunité afin de mieux faire connaître, enrichir et valoriser le produit « Réunion » tant au niveau local, national, qu'international.

« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

I. SECTEUR « AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT LOCAL »

a. Mettre en œuvre une politique d'aménagement volontariste à travers les orientations du SAR et élaborer des dispositifs opérationnels en faveur de l'aménagement contribuant à la mise en œuvre du SAR

Lors de l'examen des Orientations budgétaires 2012⁴, la Commission avait approuvé la proposition du Conseil régional d'accompagner le financement d'opérations d'aménagement liées au logement social dans le cadre du Plan régional d'aide aux communes. Elle souligne tout l'intérêt de ce dispositif d'aide à l'aménagement, car sans ce soutien, les communes auront les plus grandes difficultés à réaliser de nouvelles opérations d'aménagement.

b. Le soutien aux outils d'aménagement

La Commission aurait aimé plus de lisibilité sur les activités réalisées par les organismes satellites mis en place par le Conseil régional et dont il est l'actionnaire principal comme la SPLA MARAINA. Elle escompte que le prochain bilan d'activités de la Collectivité apportera plus d'informations sur cette société ainsi que sur les autres structures telles que NEXA et celle qui remplacera l'ARER. La mise en place d'une évaluation permanente de ces outils permettra de mieux appréhender leur efficacité.

II. SECTEUR « ÉNERGIE »

La Commission constate que les projets relatifs aux EnR ne suscitent plus autant d'enthousiasme et nécessitent la mise en place d'importants investissements pour une probable faible rentabilité.

La Commission rappelle l'importance de traduire en actions et en lignes budgétaires, le SRCAE qui constitue, au-delà, des aspects règlementaires, une opportunité de développement économique et sociale.

III. SECTEUR « ROUTES, TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS »

S'agissant du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT), la Commission relève que le produit de la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (T.S.C.C.) s'est élevé, en 2012, à 213 794 789 €, soit une hausse de 5,03 % par rapport à 2011 (203 551 718 €).

Par ailleurs, elle note que les crédits prévus au budget pour les opérations routières ont été engagés et mandatés respectivement à hauteur de 94,7 % (94 350 002,12 €) et 97,4 % (137 072 126,90 €).

⁴ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

1. Une nouvelle dynamique économique

a. La relance de la commande publique par une maintenance accrue du réseau

La Commission prend acte des principales opérations réalisées sur les routes nationales. Elle note la volonté du Conseil régional de transformer, dans l'Ouest, la RN1A en route à vocation touristique avec la suppression des créneaux de dépassement permettant ainsi d'améliorer les déplacements à vélo dans ce secteur.

b. La Nouvelle Route du Littoral

La Commission note que les appels d'offres ont été lancés pour ce projet, sauf pour la section Grande-Chaloupe – La Possession. Elle s'interroge sur les délais importants pris par les différentes autorités chargées de mesurer l'impact environnemental du projet de digue sur cette portion, mais également de bon nombre de projets routiers. La lourdeur de ces procédures de consultation obère d'autant plus la phase opérationnelle de leur lancement, alors qu'il existe un contexte de forte pénurie de commandes dans le BTP à la Réunion.

2. Une nouvelle dynamique pour le tourisme

S'agissant de l'aménagement de la route de Cilaos, la Commission rappelle qu'elle avait dans un précédent avis⁵, reconnu « *la nécessité de la sécuriser compte tenu de sa dangerosité et du fait qu'il n'existe qu'un seul itinéraire reliant le cirque au littoral* ». Elle constate que, déposé en préfecture depuis mai 2012, le dossier d'enquête préalable à la DUP est toujours en cours d'instruction au sein des services de l'État.

⁵ Cf. avis du CESER sur le Bilan d'activités et le Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2010 – Assemblée plénière du 28 juin 2011.

« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

La Commission prend acte du Bilan d'activités et du Compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2012 en ce qui concerne les secteurs de la Formation professionnelle, de l'Éducation et de la Mobilité et le secteur de l'Égalité des chances.

D'une façon générale, la Commission salue la clarté des présentations, donnant des éléments chiffrés tant sur les montants alloués que sur le nombre de bénéficiaires des dispositifs. Dans un souci d'amélioration de la lisibilité des actions entreprises par la Collectivité, elle propose que ces données apparaissent dans un tableau synthétique par secteurs, par grands domaines d'intervention, par dispositifs, faisant ressortir les objectifs et les résultats, en plus du montant et des bénéficiaires, sur différentes années.

I. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

La Commission constate que l'action de la Collectivité s'inscrit toujours dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (C.P.R.D.F.P.) et du P.O.E. FSE 2007-2013. Les objectifs visés restent une élévation du niveau de qualification des Réunionnais pour « *répondre aux besoins immédiats et futurs des entreprises* ». La Commission y voit un engagement du Conseil régional de promouvoir une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui lui est chère.

La Collectivité poursuit la mise en œuvre du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles**. La mise en place de la Cité des Métiers dans le cadre de l'obligation légale du Service Public de l'Orientation et d'une politique volontariste, en est un bon exemple. La Commission rappelle que l'orientation constitue une priorité dans la réussite d'un parcours d'insertion professionnelle. Elle l'encourage donc à y consacrer les moyens nécessaires et à mobiliser l'ensemble des partenaires agissant autour de cette mission.

En ce qui concerne **l'apprentissage**, la Commission constate que les choix de la Collectivité de créer 3 nouveaux CFA, d'ouvrir de nouvelles sections et d'élever le niveau de qualification, ont permis une progression du nombre d'apprentis (4 650 en 2012, soit + 11 % par rapport à 2011). La mise en place de 11 postes de développeurs de l'apprentissage, cofinancés par le FSE, y contribue également et doit être encouragée.

Elle note par ailleurs « *un taux d'insertion de 80 %, trois ans après l'obtention du diplôme* ». Au-delà de ce taux satisfaisant, la Commission propose qu'une analyse plus fine soit faite, notamment par secteur d'activité, voire par CFA.

En matière d'**évaluation**, en particulier des APLI⁶ dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, la Commission attire l'attention sur la nécessité de dépasser une approche globale en définissant des critères précis et en consultant les différents opérateurs pour une lecture fine des résultats sur le terrain.

⁶ Atelier Permanent de Lutte contre l'Illettrisme.

En ce qui concerne plus précisément le C.P.R.D.F.P., outre l'importance du comité de suivi du C.C.R.E.F.P.⁷, la Commission note que la Région Réunion a été retenue par le C.N.F.P.T.L.V.⁸ pour évaluer avec 5 autres régions pilotes l'impact des C.P.R.D.F.P. sur l'insertion positive des demandeurs d'emploi. Cette expérimentation pourra certes permettre un échange de pratiques mais ne peut constituer qu'une première étape vers une évaluation plus exhaustive et systématique.

II. SECTEUR « ÉDUCATION »

La Commission constate que la Collectivité est dans la continuité de ses orientations en matière d'éducation, puisqu'elle maintient son effort tant en ce qui concerne ses obligations légales que sa politique volontariste.

En ce qui concerne sa compétence en matière de **restauration scolaire**, la Commission note que le Conseil régional a saisi tout l'enjeu que recouvre cette mission en matière de « *santé publique, d'hygiène et de sécurité alimentaire, de politique sociale et de développement économique* ». Pour autant, la Commission encourage l'instance régionale à favoriser l'intégration des produits locaux dans les repas des élèves. Par ailleurs, son accompagnement de 7 lycées (sur 44 lycées publics) pour la mise en œuvre d'actions d'éducation nutritionnelle, mérite d'être étendu. Sans doute serait-il opportun de faire un appel à projets auprès des autres établissements pour généraliser cette action.

Pour ce qui est de sa politique volontariste, et notamment en faveur de **l'enseignement supérieur et la recherche**, la Commission se félicite des actions mises en œuvre comme l'allocation régionale de recherche (26 bourses attribuées par le Conseil régional et seulement 6 accordées par l'État). Elle souligne également la mise en œuvre du dispositif d'allocations post-doctorales, en faveur de l'insertion professionnelle des docteurs.

Si toutes ces mesures de soutien doivent être encouragées, la Commission rappelle toutefois qu'il est nécessaire de définir au plus vite un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour permettre une meilleure visibilité sur les actions mises en œuvre et une cohérence entre les différents partenaires.

III. SECTEUR « MOBILITÉ »

La Commission réitère l'idée que le secteur de la mobilité ne peut se passer d'une véritable politique partenariale et concertée pour en faire un outil d'insertion professionnelle pour les jeunes et moins jeunes désireux de partir et de s'ouvrir sur d'autres horizons. Elle constate en effet que la Collectivité s'investit, mais elle s'interroge quant au peu de communication qui est faite autour de toutes ses actions.

D'ailleurs, elle salue les actions qui ont été mises en œuvre pour faciliter aussi bien la mobilité des élèves, des étudiants que des apprentis, et pour les accompagner individuellement dans leur projet de formation ou d'insertion à l'étranger. La Commission rappelle qu'une culture de la mobilité doit être promue et cela dès le plus jeune âge.

⁷ Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

⁸ Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

La Commission avait déjà regretté l'arrêt du dispositif de Sessions d'Adaptation à la Mobilité (SAM)⁹ pour des raisons de transfert de compétences vers l'État, alors que la mobilité mérite de lever les freins au départ des volontaires potentiels.

Au-delà de cette préparation au départ, la Commission propose l'organisation de l'accueil du Réunionnais à son arrivée, afin de l'accompagner et de le soutenir dans l'appréhension de son nouvel environnement. La mise en place d'antennes sur le territoire d'accueil est donc préconisée pour encourager et rassurer les candidats à la mobilité et leur famille, à l'instar de ce qui est fait au Québec ou par le CNARM. En plus d'accompagner les jeunes, cela permettra un suivi des parcours et une évaluation des aides. Sur ce dernier point, la Commission avait déjà formulé la proposition d'un observatoire de la mobilité.

IV. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »

(Examiné conjointement avec la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, solidarité et égalité des chances »)

Cf. avis de la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances ».

⁹ Avis du CESER sur le projet de Budget primitif pour l'exercice 2013 –Assemblée plénière du 11 décembre 2012.

« AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

REMARQUES GÉNÉRALES

Les réalisations budgétaires et comptables du Conseil régional dans le domaine de la culture et du sport pour l'exercice 2012, sont les suivants :

- Globalement, les engagements comptables pour ces 2 secteurs affichent un taux de réalisation de plus de 95 %, soit un taux supérieur au niveau d'engagement moyen de la Collectivité (89,5 %).
- S'agissant des mandatements, le taux pour 2012 est légèrement inférieur à celui de 2011 et s'établit à 55,3 %.
- Concernant la section de fonctionnement: les scores des mandatements sont supérieurs à la moyenne globale de la Collectivité et du même niveau que 2011 avec 92,7 %.
- En matière d'investissement, le taux de réalisation des mandatements atteint 44,6% et s'avère légèrement inférieur à celui de 2011 (-3,7%).

En volume financier, les dépenses mandatées représentent :

- 20 279 625 € pour la section de fonctionnement,
- et 34 366 816 € pour la section d'investissement.

REMARQUES PARTICULIÈRES

I. SECTEUR « CULTURE »

Le bilan des interventions de la Collectivité régionale dans le secteur de la culture est marqué par différentes évolutions intervenues durant l'année 2012.

Ces évolutions qui témoignent du souci de l'Assemblée régionale à améliorer ses dispositifs et à renforcer leur efficacité, sont saluées par la Commission qui a relevé les principaux points suivants :

1. Réalisation de différents schémas

Le schéma régional des enseignements artistiques a été finalisé en 2012. Deux autres ont été lancés en 2012 : le schéma régional des lieux et salles de diffusion et celui de la lecture publique et de la littérature.

Préalables à la réorientation d'interventions notamment par les diagnostics que ces études réalisent, ces schémas apparaissent nécessaires.

2. Soutien au secteur associatif et aux artistes

Le Conseil régional a souhaité réduire les écarts entre les secteurs culturels soutenus et a opéré un rééquilibrage en faveur du théâtre et de la danse qui ont donc connu une légère progression.

Dans le secteur de la musique, le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA) a travaillé à la refonte de son projet d'accompagnement et de structuration du secteur.

Il a notamment repris le dispositif « Tournée Générale » au préalable porté par le Kabardock.

Il a aussi mis en œuvre un nouveau dispositif, plus réactif, d'aide à l'export permettant aux artistes d'effectuer des tournées internationales.

Le nouveau dispositif d'aides aux entreprises culturelles, voté en 2011, a été mis en place en 2012 pour ce qui concerne la phase d'accompagnement des entreprises de la filière livre et spectacle vivant (aide à la création d'emplois, à l'investissement, au renforcement de l'équipe dirigeante, ...).

3. Structures muséales

Outre l'avancement tant des travaux des bâtiments que du contenu du plan scientifique des musées de Stella et du Volcan, l'année 2012 a été caractérisée par un changement dans le mode de gestion envisagé. Une Société Publique Locale dénommée SPL-RMR (Réunion des Musées Régionaux) a ainsi été créée, pour leur fonctionnement. Lui a été confiée dans un premier temps, la gestion de Kélonia et du MADOI.

4. Enseignement artistique

L'évolution réalisée pour favoriser l'accès au Conservatoire à Rayonnement Régional est notable en 2012. Qu'il s'agisse de la refonte des droits d'inscription pour mieux prendre en compte la situation des familles, de la modification des modalités d'entrée ou de l'ouverture des auditoriums à des utilisateurs extérieurs, ces nouvelles mesures semblent de nature à favoriser une vraie égalité des chances.

De même, en ce qui concerne la reprise de l'aide régionale (un temps abandonné) aux écoles de musique et de danse communales associatives qui constituent le premier palier de la formation artistique.

Malgré tous ces aspects positifs, la Commission souhaiterait, afin de rendre encore plus efficace l'investissement régional, qu'**une évaluation systématique** des interventions soit effectuée avec des indicateurs adéquats. L'objectif doit être non seulement d'optimiser les crédits et de répondre aux attentes des acteurs mais aussi de mesurer l'appropriation de la culture par la population.

II. SECTEUR « PATRIMOINE CULTUREL »

La Commission note les avancées intéressantes réalisées au cours de l'année 2012 dans le domaine de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la Réunion. Elle estime urgents la mise en place du Service Régional de l'Inventaire et le recrutement du Conservateur prévu.

III. SECTEUR « SPORT »

Dans le domaine du sport, l'avancée majeure en 2012 est constituée par la mise en application effective des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs qui ont permis de contractualiser un partenariat financier globalisé avec les principaux acteurs de la politique sportive, que sont les ligues et comités. Cette dynamique apportée à la pratique sportive doit cependant s'accompagner des versements de quote-part de subventions en temps et en heure, donc en début d'année civile, pour être pleine et entière.

Par ailleurs, le Conseil régional contribue à la mise en œuvre d'une politique de mobilité sportive en faveur des meilleurs athlètes réunionnais, ce qui est louable compte tenu du handicap de l'éloignement qui pèse sur les nécessaires échanges sportifs.

Le partenariat réalisé avec l'ORESSSE (Office Réunionnais des Échanges Sportifs et Socio-Éducatifs) en tant que guichet unique semble avoir fait son temps, en raison de la mise en place notamment du dispositif de L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM). Une redéfinition et un ajustement de la mise en œuvre de cette politique s'avèrent donc nécessaires.

IV. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »

(Examiné conjointement avec la commission « Éducation et Formation professionnelle »)

Les Commissions « Éducation et Formation professionnelle » et « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » s'interrogent sur l'utilité de ce pôle « transversal » œuvrant pour l'égalité des chances. Les actions déclinées telles que :

- lutte contre le décrochage scolaire,
- lutte contre l'illettrisme,
- mise en œuvre du dispositif emplois verts,
- développement de l'économie sociale et solidaire

relèvent déjà de Directions existantes au sein de la Collectivité, qu'il s'agisse de la Direction de l'Éducation, de la Formation, de l'Aménagement et du développement durable.

La vraie question qui se pose est : quelle politique d'insertion à la Réunion ? Autrement dit, quelle insertion ? Comment insérer ? Cette problématique de fond va de pair avec l'évaluation du C.P.R.D.F.P. Elle est abordée dans l'avis relatif à la Formation (Cf. supra).

S'agissant des contrats aidés et notamment du dispositif « Emplois-verts », les Commissions réaffirment la nécessité d'abandonner le système actuel (logique de guichet) au profit d'une logique de projets. En ce sens, partir d'un descriptif des tâches et des postes, faire une évaluation des compétences des candidats et établir un parcours de formation permettant de réaliser le projet, sont indispensables.

ANNEXES

DÉCLARATION DE LA CGTR SUR LA QUESTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À LA RÉUNION.

(Assemblée plénière du CESER du 14 juin 2013)

L'énergie est un bien indissociable du développement humain, une ressource nécessaire et indispensable au même titre que l'eau. Mais la réponse aux besoins énergétiques de la planète est loin d'être résolue : deux milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès à l'électricité.

A cette inégalité criante s'ajoutent des défis majeurs, aujourd'hui clairement identifiés : d'une part, les ressources fossiles ont tendance à diminuer ; d'autre part, le réchauffement climatique lié aux activités humaines et à l'émission de gaz à effet de serre, représente une menace dont les effets se font déjà durement ressentir (les inondations, les ouragans, les cyclones chez nous, et qui seront de plus en plus violents).

Ces défis doivent être replacés dans le contexte de crise systémique que nous traversons, contexte qui nous impose de repenser le modèle de développement social, économique et écologique nécessaire pour répondre aux besoins sociaux.

Quelle est la situation à la Réunion dans le domaine de l'énergie électrique ?

Depuis quelques années, le débat sur l'autonomie énergétique à travers des énergies renouvelables est posé, à la Réunion ; l'objectif affiché pour l'atteindre selon le Conseil régional de la Réunion vers 2030. Or, dans les documents préparatoires qui nous ont été transmis, pas un mot ; de même au cours des diverses réunions, nous ne ressentons plus le dynamisme sur cette question.

Nous demandons à la Région Réunion de clarifier sa position sur son schéma directeur énergétique.

Le CESER a adopté en Assemblée plénière le 18 octobre 2010, un rapport intitulé « L'électricité : un enjeu de développement pour la Réunion ».

La Commission développement durable et aménagement du CESER de cette mandature a travaillé pendant très longtemps pour élaborer des propositions concrètes concernant : la production, le transport, la distribution, la recherche dans le domaine de l'énergie notamment renouvelable ; ce rapport est toujours d'actualité sur le fond. À noter que la Réunion était considérée comme fer de lance dans le domaine du développement des énergies renouvelables, y compris au niveau européen. C'est regrettable que ce dynamisme soit revu à la baisse ; nous perdons de ce fait un pôle d'excellence exportable dans les pays de la zone.

L'accès à l'énergie à un coût modéré est un élément vital pour la population, mais aussi un facteur central de vitalité économique. À l'heure où nombre d'entreprises ferment leur porte, l'accès aux ressources énergétiques est un enjeu majeur quant à l'avenir des filières (industrielles entre autres), quelles qu'elles soient. Ce qui pose d'emblée la question d'une vision, à long terme, elle-même inscrite dans une politique cohérente d'aménagement du territoire.

Dans le débat national sur la transition énergétique, la CGT propose la création d'un pôle public de l'énergie ; son objectif : donner immédiatement aux citoyens les outils nécessaires pour une réelle maîtrise publique, elle-même, gage d'une véritable appropriation sociale. Pourquoi pas aussi à la Réunion ? Ceci afin de prendre en compte les exigences légitimes en termes de transparence, de droits sociaux ou de développement durable, telles qu'elles s'expriment aujourd'hui.

La CGTR réaffirme avec force le maintien et le renforcement du service public de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique. EDF doit rester entreprise publique intégrée ; nous refusons le pillage de ce bien collectif, « on ne vend pas un bijou de famille ». D'ailleurs, selon un récent sondage, 96 % des français sont restés fidèles à l'opérateur historique, malgré l'ouverture à la concurrence.

Nous revendiquons le maintien de la péréquation tarifaire.

Nous proposons une réflexion approfondie sur des tarifs préférentiels, notamment pour les plus démunis dans le cadre de l'énergie renouvelable qui coûtera moins chère que le fossile.

Pour la CGTR : Max BANON



**Déclaration de la Fédération de la Formation Professionnelle sur le projet d'avis de la
Commission « Éducation et Formation professionnelle »
Secteur formation professionnelle et apprentissage**
(Assemblée plénière du CESER du 14 juin 2013)

La Fédération de la Formation Professionnelle délégation Réunion souligne la politique volontariste de la Région Réunion en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Le Contrat d'Objectifs et de Moyens apprentissage (COM) est ambitieux pour notre territoire puisque à ce jour 4 650 places sont offertes pour un objectif de 8 000 places à l'horizon 2015.

De nouveaux organismes gestionnaires vont devoir conventionner pour une ouverture de nouveaux CFA dans les prochains mois ou les objectifs devront être révisés à la baisse.

De par sa carte pédagogique large (titre RNCP), le secteur de la formation professionnelle privé rappelle qu'il pourrait être mobilisé. Nous restons avec la Guyane les seules régions de France où les organismes de formation du secteur privé n'interviennent pas sur ce champ.

Nous saluons les premiers échanges avec la direction de la formation professionnelle de notre collectivité sur le sujet mais le projet doit être plus ambitieux et à la hauteur des attentes de notre territoire pour 2013-2015.

PRÉSIDENT DU GROUPE RÉGIONAL REUNION
THIERRY FAYET